

Annexe affaire
N°11



Rapport d'actions après 12 mois

Article L. 243-9 du code des juridictions financières
Cahier 1 et cahier 2

1. Cadre juridique et objet du rapport

Le présent rapport est établi en application de l'article **L. 243-9 du code des juridictions financières**, à la suite de la présentation au conseil municipal des rapports d'observations définitives de la chambre régionale des comptes notifiés en décembre 2024.

Il a pour objet de présenter les actions entreprises par la commune en réponse aux observations formulées par la chambre, ainsi que l'état d'avancement des recommandations, y compris celles issues du précédent contrôle de 2016 demeurées partiellement suivies.

2. Démarche générale retenue par la commune

La commune a fait le choix d'inscrire la prise en compte des observations de la chambre dans une **démarche structurée, documentée et pérenne**, reposant sur :

- la formalisation des suites données par des actes soumis au conseil municipal ;
- la centralisation du suivi des recommandations ;
- la mise en place d'outils d'analyse, de contrôle et d'anticipation.

3. Actions engagées à la suite des observations

3.1 Fiabilisation comptable et budgétaire

La commune a engagé des actions de fiabilisation comptable traduites notamment par l'apurement de comptes anciens et la correction d'écritures identifiées comme irrégulières ou sans objet, après avis favorable du comptable public, formalisées par délibération du conseil municipal.

3.2 Gouvernance des sociétés publiques locales et contrôle analogue

Conformément aux observations de la chambre, la commune a renforcé l'exercice du contrôle analogue par la présentation annuelle en conseil municipal des rapports de gestion et d'activité des sociétés publiques locales auxquelles elle participe, permettant un contrôle effectif par l'assemblée délibérante.

3.3 Opérations d'aménagement

3.3.1 Aménagement du front de mer

La commune a procédé, en 2022, à la **résiliation de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative au projet d'aménagement du front de mer**, à l'issue d'un contrôle exercé par la collectivité ayant conduit à constater les limites du montage contractuel au regard des exigences de gouvernance et de pilotage de l'opération.

3.3.2 ZAC « Cœur de Ville » – Audit en cours

Dans le prolongement des observations de la chambre régionale des comptes relatives au pilotage des opérations d'aménagement complexes, la commune a engagé une mission d'audit administratif, financier et opérationnel de la concession de la ZAC Cœur de Ville, couvrant la période 2012–2023.

À la date du présent rapport, la phase 1 (diagnostic) de la tranche ferme de cette mission est en cours de réception par la collectivité.

Cette phase permet d'établir un diagnostic consolidé sur les volets juridiques, financiers et techniques de l'opération et d'identifier les principaux points de vigilance.

Les phases ultérieures ont vocation à éclairer les décisions de la collectivité quant aux modalités de poursuite et de finalisation de la ZAC.

4. Création du service Performance Publique

La commune a créé un service Performance Publique, rattaché à la DGA Ressources, dont la création a reçu un avis favorable du Comité Social Territorial le 23 janvier 2026.

Ce service est chargé notamment :

- du suivi des recommandations de la chambre régionale des comptes ;
- de la fiabilisation comptable et patrimoniale ;
- du pilotage du Compte Financier Unique ;
- du suivi des audits engagés par la collectivité, dont celui relatif à la ZAC Cœur de Ville
- du contrôle de gestion interne et externe.

Cette création constitue une réponse structurelle aux observations formulées tant dans le rapport de 2024 que dans le rapport antérieur de 2016.

5. Tableau de suivi des recommandations – Annexe

Le présent rapport est complété par un tableau de suivi des recommandations établi selon le format de la chambre régionale des comptes, annexé sans modification, constituant l'outil de référence pour le suivi interne de la collectivité et l'information de la juridiction financière.

6. Conclusion

La commune de La Possession a engagé une démarche volontaire, structurée et durable de prise en compte des observations de la chambre régionale des comptes, reposant sur des actes formalisés, des outils de pilotage renforcés et une organisation dédiée.

- le suivi des recommandations de la chambre régionale des comptes ;

- la fiabilisation comptable et patrimoniale ;
- le pilotage du Compte Financier Unique ;
- le contrôle de gestion et l'audit interne ;
- la sécurisation juridique des données et des processus.

La création de ce service a été validée par un avis favorable du Comité Social Territorial en date du 23 janvier 2026, sans augmentation de la masse salariale.

La commune considère que cette création constitue une preuve tangible de l'effectivité de la prise en compte, tant des recommandations formulées en 2024 que de celles issues du rapport antérieur de 2016, dont le suivi avait été jugé partiellement abouti.

5. Perspectives

Le suivi des recommandations de la chambre est désormais intégré dans une démarche structurée et pérenne. La commune s'engage à assurer une information régulière du conseil municipal sur l'état d'avancement des actions engagées.

TABLEAU RÉCAPITULATIF – SUIVI DES RECOMMANDATIONS CRC 2016-2024

(Tableau volontairement évolutif, à compléter par des exemples d'actions concrètes)

Source	N°	Domaine	Objet	Mise en œuvre	Mise en œuvre en cours	Non mise en œuvre	Type	Commentaires
Rapport 2016	1	Comptabilité	Annexes budgétaires lacunaires (dette, personnel, charges à étaler) - Instruction M14 Tome 2	Oui			Régularité	Budget primitif 2024
Rapport 2016	2	Comptabilité	Absence de basculement des travaux en cours - Instruction M14 Tome 1		En cours		Régularité	-Liste des transferts opérés de 2018 à 2023 - DCM N°06 décembre 2024
Rapport 2016	3	Comptabilité	Fiabilisation des restes à réaliser - Art. L. 2342-2 du CGCT	Oui			Régularité	Etats des testes à réaliser 2022 et 2023
Rapport 2016	4	Comptabilité	Défaut de provisionnement des risques - Art. L. 2321-2 et R. 2321-2 du CGCT	Oui pour les créances irrécouvrables			Régularité	Liste et motif des provisions constituées pour risques et litiges de 2018 à 2023 produit au rapport 2024
Rapport 2016	5	Situation patrimoniale	Régularisation des opérations de mandat terminées - Instruction M14 Tome I	17 millions régularisés entre 2016 et 2023	Plusieurs opérations en cours		Régularité	Liste les opérations transmise au rapport 2024. Solde en cours 17 M€ fin 2023,
Rapport 2016	6	Gestion des ressources humaines	Maîtriser l'évolution de l'effectif des personnels permanents non titulaires	Oui			Performance	Evolution du nombre d'agents non titulaires sur la période 2018 à 2023 en précisant si CDD ou CDI.
Rapport 2016	7	Gestion des ressources humaines	Formalisation des procédures de gestion des personnels - Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique et la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi	Oui			Régularité	Le rapport sur l'état de la collectivité (REC), protocoles d'accord relatifs à l'aménagement du temps de travail, le guide de la prévention des risques, le règlement et le plan de pluriannuel de formation, les délibérations relatives aux créations de poste .
Rapport 2016	8	Gouvernance et organisation interne	Structurer le service des ressources humaines	Oui			Performance	Justification de l'interface entre l'outil de gestion de la paye et celui de la gestion des carrières et des absences . Justification de la mise en place d'ration pour déterminer le nombre fonctionnaires promouvables.
Rapport 2024	1	Gouvernance et organisation interne	À compter de 2025, veiller à ce que les représentants de la commune au conseil d'administration d'entreprises publiques locales dont elle est actionnaire produisent et présentent au conseil municipal les rapports annuels de gestion prévus par l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales et le décret n° 2022-1406 du 4 novembre 2022		En cours		Performance	SPL Horizon : OK 2024 au CM12-2025 SPL Grand Ouest : OK 2024 au CM02-2026 SPL Maraina : OK 2024 prévu au CM04-2026 SPL OPE : sortie du capital en cours
Rapport 2024	2	Relations avec les tiers	Procéder, à l'avenir, à l'émission régulière des titres de recettes se rapportant aux cessions immobilières pour ne pas fausser la présentation des comptes.	Oui			Performance	Titres de recettes émis 2025